

## DISPOSITIF AIDE AU FINANCEMENT DU BAFA

### NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU DISPOSITIF AIDE AU FINANCEMENT DU BAFA

#### ➤ **Présentation du dispositif**

Afin d'impliquer les jeunes dans la vie de la cité, la Mairie de Plouzané propose une aide financière individuelle permettant aux jeunes Plouzanéens d'obtenir le Brevet D'aptitudes aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Les objectifs sont de :

- ↳ faciliter l'accès à tous à une formation d'animateur,
- ↳ répondre à un besoin d'animateurs sur le territoire.

#### ➤ **Formation BAFA**

Pour obtenir le BAFA, il faut suivre deux sessions de formation théorique et un stage pratique qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

- ↳ une session de formation générale de 8 jours,
- ↳ un stage pratique de 14 jours,
- ↳ une session d'approfondissement de 6 jours ou de qualification de 8 jours.

#### ➤ **L'aide financière et les modalités**

A la réception du dossier complet de demande d'aide, votre candidature sera étudiée et vous serez reçu en mairie pour évaluer vos motivations et votre projet de formation.

L'aide accordée est un soutien financier de 50% de la formation plafonné à 500€ en vue d'obtenir le BAFA. L'objectif de cette aide est de permettre aux jeunes Plouzanéens de financer leur formation tout en se rendant acteur sur la commune.

En contrepartie de l'aide financière à la formation, il sera proposé au jeune d'intervenir dans un des ALSH présents sur la commune (ALSH Amicale Laïque, ALSH Trémaïdic, ALSH centre social La Courte Echelle, ALSH dans les écoles, espace jeunes La Batterie).

L'attribution de l'aide financière intervient à la fin de la formation. La somme sera versée par virement administratif sur le compte bancaire du candidat qui aura préalablement fourni un RIB.

➤ **Condition d'accès au dispositif**

- ↪ résider à Plouzané,
- ↪ avoir entre 16 et 25 ans,
- ↪ pour les mineurs, faire remplir une autorisation parentale,
- ↪ être préinscrit à une formation BAFA et fournir l'attestation de l'organisme de son choix ; la liste est disponible sur le site <https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>

➤ **Renseignement auprès de :**

- ✓ Service jeunesse de la Mairie de Plouzané
- ✓ [Service.jeunesse@plouzane.fr](mailto:Service.jeunesse@plouzane.fr)
- ✓ 02.98.05.51.13 / 06.73.64.81.69

## DOSSIER D'INSCRIPTION D'AIDE AU FINANCEMENT DU BAFA

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

### LES PIECES A JOINDRE

- ✉ une lettre de motivation et un CV,
- ✉ le dossier d'inscription d'aide au financement du BAFA,
- ✉ une attestation d'inscription de l'organisme de formation de son choix,
- ✉ photocopie de la pièce d'identité et un justificatif de domicile,
- ✉ autorisation parentale (pour les mineurs),
- ✉ budget prévu pour la formation,
- ✉ un RIB pour le versement de l'aide.

### LES PIECES A PRESENTER

- ✉ Pièce d'identité et un justificatif de domicile.

### AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné Madame, Monsieur.....

Demeurant .....

Agissant en qualité de tuteur légal de ....., déclare avoir pris connaissance des informations concernant la demande d'aide au financement du BAFA et l'autorise à déposer sa demande.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

## AUTORISATION « DROIT A L'IMAGE »

Dans le cadre de la demande d'aide au financement du BAFA, des prises de vue photographiques peuvent être réalisées pour la promotion du dispositif.

Les images pourront être exploitées par la collectivité sous toutes formes et tous supports.

☞ J'autorise les prises de photos de vue photographiques  oui  non

Fait à Plouzané, en deux exemplaires, en date du .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Le demandeur,

Le représentant légal (si le jeune est mineur),

### **Protection des données personnelles**

*Le dossier relatif à l'inscription à la demande d'aide au financement du BAFA est un traitement de données personnelles géré par la Ville de Plouzané en sa qualité de responsable de traitement. Les informations personnelles collectées vous concernant ou concernant votre enfant nous permettent d'assurer les inscriptions et le suivi. Elles sont enregistrées et transmises aux services de la collectivité territoriale en charge de leur traitement, dans la limite de leurs attributions respectives. Les données personnelles concernant les fiches de renseignement sont conservées 1 an. Selon la base légale, vous avez le droit d'accéder à vos informations personnelles, ou de les faire rectifier. Vous pouvez également demander la limitation de vos données et/ou vous opposer au traitement de vos données. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné : [service.jeunesse@plouzane.fr](mailto:service.jeunesse@plouzane.fr) et mairie de Plouzané BP 7 29280 Plouzané ou à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [protection.donnees@cdg29.bzh](mailto:protection.donnees@cdg29.bzh) ou La Cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper. La collectivité ou le délégué à la protection des données sera susceptible de vous demander un justificatif d'identité. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatiques et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*